

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20250287**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **26/09/2025**

Objet : **Avenant n°2 au marché n°23.101 Travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing Charpente bois et Menuiserie dans les écol**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **26/09/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Avenant2_Charpente_bois_Menuiserie.pdf**

Annexes :

1 - Avenant2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250926-DFCPAJI20250287-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **26/09/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_2025_0287

Objet : Avenant n°2 au marché n°23.101 Travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti de la commune de Tourcoing – Charpente bois et Menuiserie dans les écoles et les équipements sportifs

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 17 septembre 2025 ;

Considérant que le marché n°23.101 ayant pour objet les travaux d'entretien, de réparation, de transformation et de mise en conformité du patrimoine bâti en matière de charpente bois et menuiserie dans les écoles et les équipements a été notifié à la société SARL MARCEL VAN HENIS ET FILS le 4 décembre 2023 pour un montant maximum de 200 000 € HT par an ;

Considérant que le montant maximum du marché ne permet pas la réalisation de travaux supplémentaires et notamment le remplacement de certaines menuiseries de l'école CAMUS ;

Considérant que le marché peut être modifié jusqu'à 15 % du montant du marché initial ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°2 au marché n°23.101 avec la société SARL MARCEL VAN HENIS ET FILS pour un montant de 29 980 € HT, soit un montant maximum annuel de 229 980 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

26 SEP. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : 26 SEP. 2025

Publié sur le site de la Ville le : 26 SEP. 2025